

fonds de l'Union européenne :
 projet/programme financé par des fonds de
 mentaires :
 nel(s) :
 technique.
 10.
 tations :
 urité et protection de la santé.
 :
 n : 60.0%
 options :
 ssibilité de confier ultérieurement au titulaire du
 chés ayant pour objet la réalisation de presta-
 fonds de l'Union européenne :
 n projet/programme financé par des fonds de
 élémentaires :
 accord-cadre :
 e en place d'un accord-cadre.

Le titulaire est une PME : Non.
 ACF BTP, 600 rue Henri Farman, 34430 SAINT-JEAN-DE-VEDAS - FR -
 Téléphone : 04.67.69.15.43 - Courriel : direction@acf-btp.com
 Le titulaire est une PME : Non.
 BTP CONSULTANTS, 418 rue du Mas de Verchant, 34935 MONTPELLIER,
 Cedex 9 - FR - Téléphone : 04.11.93.29.54.
 Courriel : sandrine.arnaud@btp-consultants.fr
 Le titulaire est une PME : Non.
 AASCO, 3 rue du Couvent, 84350 COURTHEZON, FR - Téléphone :
 04.90.28.71.56 - Courriel : aasco@wanadoo.fr
 Le titulaire est une PME : Non.
Section VI : Renseignements complémentaires
V1.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
 La consultation du (des) contrat(s) peut être effectuée à l'adresse de l'orga-
 nisme acheteur. Les tiers justifiant d'un intérêt légitime peuvent exercer un
 recours de pleine juridiction devant le juge administratif dans un délai de
 deux mois à compter de la publication du présent avis.
V1.4) PROCÉDURES DE RECOURS :
V1.4.1) Instance chargée des procédures de recours :
 Tribunal administratif de Montpellier, 6, rue Pitot, 34063 MONTPELLIER,
 Cedex 2, Téléphone : 04.67.54.81.00.
 Courriel greffe.ta-montpellier@juradm.fr - Fax 04.67.54.74.10 - Adresse
 internet <http://montpellier.tribunaladministratif.fr/>
V1.4.3) Introduction de recours :
 Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé pré-
 contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice admi-
 nistrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé
 contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être
 exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour
 excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R.
 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la
 notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut
 plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine
 juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt légitime, et pouvant être
 exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat
 est rendue publique.
V1.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 26/06/2018.

Mardi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30
Cazouls-les-Béziers : Lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30
Colombiers : Lundi 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.
 Mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Creissan : Lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00
 Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 16h00 à 17h00
Lespignan : Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00
Maraussan : Lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Maureilhan : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
 Samedi de 9h00 à 12h00 (sauf congés d'été)
Montady : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Nissan-les-Enserune : Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00
 et de 15h00 à 18h00. Mardi de 8h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00
Poilhes : Lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 l'après-midi sur rendez-vous
Puisserguier : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Quarante : Lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Vendres : Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
 Les observations des intéressés seront également reçues par le commis-
 saire enquêteur pendant trois jours ouvrables suivant la date de clôture de
 l'enquête à la mairie de Maraussan, siège de l'enquête, les :
 - mardi 31 juillet 2018 de 14h30 à 17h30
 - mercredi 1er août 2018 de 9h00 à 12h00
 - jeudi 2 août 2018 de 14h30 à 17h30
 Le rapport contenant les conclusions motivées du commissaire enquêteur
 sera transmis à la mairie de Maraussan, siège de l'enquête, dans les mairies
 de Béziers, Capestang, Cazouls-les-Béziers, Colombiers, Creissan,
 Lespignan, Maureilhan, Montady, Nissan-les-Enserune, Poilhes,
 Puisserguier, Quarante, Vendres, à l'ASA des Irigants du Pays d'Enserune
 et à la sous-préfecture de Béziers et mis en ligne sur le site internet des
 Services de l'État www.herault.gouv.fr
 Les demandes de communication du rapport et des conclusions motivées
 du commissaire enquêteur sont adressées au préfet de l'Hérault - bureau de
 l'Environnement.

Avis administratif

193913

AVIS DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de Saint Jean de Cornies

Par délibération en date du 14 juin 2018, la commune de Saint Jean de Cornies
 a arrêté la modification du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18 mars 2014.
 Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés au secré-
 tariat de la mairie de SAINT JEAN DE CORNIES du 09 juillet au 09 août 2018,
 aux jours et heures habituels d'ouverture. Ce dossier sera également consultable
 sur le site de la mairie <https://www.saintjeandecornies.fr>
 Une réunion publique aura lieu le Lundi 09 juillet à 19 heures salle « Les Cor-
 nouillers »
 Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner, éventuellement,
 ses observations sur le registre d'enquête, les adresser par courrier à la mairie
 au 18 route de Saint Drézéry 34160 ou par mail à l'adresse sitjc.secretariat@free.fr

193929

ABROGATION DE LA PRESCRIPTION D'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET PRESCRIPTION DE L'ÉLABORATION D'UNE CARTE COMMUNALE

Commune de Mourèze

Par délibérations en date du 21 juin 2018,
 le conseil municipal a décidé d'abroger la délibération d'élaboration du plan local
 d'urbanisme sur le territoire de Mourèze et de prescrire l'élaboration d'une carte
 communale sur l'ensemble du territoire

légal
 offres
 immobilières
 médiation
 sociétés
 les jours

C'est simple
 depuis notre site
www.midilibre-legales.com
 ou au :
04 3000 20 20
 (coût d'un appel local)
*Partition dans
 les meilleurs délais*

**Vous créez
 votre
 entreprise ?**
 Nous assurons
 vos formalités
 de publication.
Contactez-nous